
Pétition du citoyen Raynaud, qui demande l'exonération d'une taxe de 10 000 livres, en annexe de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Raynaud, qui demande l'exonération d'une taxe de 10 000 livres, en annexe de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 365;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26919_t1_0365_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous aurions déjà fait avec le citoyen Gontaud un traité authentique, mais nous croyons, Citoyens représentans, devoir vous soumettre notre acquisition, et savoir de vous si rien ne s'oppose à ce que nous consommons ce traité.

1^o) Gontaud est père de Biron, condamné, la nation est après lui propriétaire de ses biens.

2^o) la superficie des bois vendue, le terrain reste presque sans valeur; peut-on considérer cette vente comme meuble ou immeuble? S. et F. ».

DELPECH (père et fils), rue Vivienne, n^o 6.

Renvoyé au Comité de législation (1).

75

[La c^{ne} Goussé, à la Conv.; s.l.n.de] (2).

« Représentans,

La citoyenne Sophie Goussé, épouse de René Ménard, ci-devant gendarme de la première division de l'armée du Rhin, réclame votre humanité et votre indulgence pour son mary qu'un coup de boisson a mis dans le cas d'être condamné à deux années de fers par le tribunal militaire du premier arrondissement de l'armée du Rhin.

Ménard a servi 13 ans dans le régiment ci-devant Languedoc, de manière à mériter l'estime de ses chefs, ensuite dans la Garde nationale et dans la gendarmerie de manière à ne mériter aucun reproche depuis qu'il est aux frontières. Il n'a jamais manqué à son service jusqu'à ce que, pris de boisson, il s'est écarté de son devoir et a été jugé si sévèrement.

Citoyens représentans, mon mari est un bon républicain, il a toujours montré le plus pur civisme, vous avez promis secours et protection aux patriotes, c'est donc avec confiance que je vous demande la révision de son jugement ou la commutation de sa peine! Ne vous refusez pas aux larmes d'une épouse, d'une mère. La sévérité qu'exige la discipline d'une armée n'exclut pas, lorsqu'une conduite antérieure est irréprochable, l'indulgence et humanité ».

Renvoyé au Comité de liquidation (3).

76

[Le cⁿ Raynaud, à la Conv.; Mont-sur-Sioule, s.d.] (4).

« Citoyens,

Vous avez déclaré à la face de l'univers que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour; c'est à ces titres sacrés que j'ose réclamer contre une taxe plus que révolutionnaire de la somme de 10 000 liv., qui m'a été imposée et qui absorbe d'après les pertes que je viens d'éprouver presque toutes mes facultés.

(1) Mention marginale datée du 26 flor. et signée Iseré.

(2) D III 316 (Armée du Rhin).

(3) Mention marginale datée du 26 flor. et signée Isoré.

(4) C 303, pl. 1112, p. 27

Je ne suis ni riche ni noble; un petit commerce fait avec une probité sévère, a suffi jusqu'à présent à mon existence et à celle de ma famille; mon patriotisme n'a point été équivoque: membre dès son origine de la Société populaire de cette ville, l'un des premiers affiliés aux Jacobins, je n'ai pas encore démerité d'elle. Je le prouve par les témoignages qu'elle a bien voulu me donner. Je sais que tout appartient à la patrie, je ne balancerai jamais à lui sacrifier mon existence et ma fortune, mais une taxe révolutionnaire est pour un patriote constant, une tache que son honneur ne lui permet pas de transmettre à ses enfants.

La jalousie et la malveillance me la firent imposer dans un moment où se faisait conduire une certaine quantité de vins pour l'approvisionnement de Paris; dans un moment où j'eus le malheur d'en perdre par la crue de l'Allier du 29 brumaire 350 pièces, dont je n'ai retrouvé qu'une faible partie.

Cette perte ne m'empêche pas d'offrir le 20 nivôse un don patriotique de 1 500 liv., sur l'autel de la patrie.

Cependant le représentant du peuple Noël Pointe, commissaire dans le département de l'Allier, en mon absence, et sans m'avoir entendu, sur l'attestation d'un individu (mon beau-frère) que l'esprit de vengeance et de haine animaient contre moi, confirma cette taxe pour être payée dans les termes qui seraient indiqués par le Comité de surveillance.

Citoyens représentans, je rends hommage à l'intention de Noël Pointe qui n'a été que trompé par un beau-frère ennemi de la sainte égalité, j'aime à croire qu'il eut reconnu la surprise qui lui a été faite en faisant triompher les principes de justice dont il est sincèrement l'ami, si sa mission eut continué.

Hors d'état de payer, je m'adressai au représentant du peuple, Vernerey, qui l'avait remplacé, et d'après les informations qu'il a prises sur ma conduite politique et morale, et sur ma fortune, il m'a renvoyé devant vous le 11 germinal.

Les recherches qu'on a faites sur ma fortune n'ont pas permis que je fusse porté dans l'emprunt forcé. J'ai plus consulté les besoins de la patrie que mes facultés lorsque je lui ai offert 1 500 liv.

Précédemment j'avais donné 365 sacs pour faire venir du bled pour l'approvisionnement de la commune! Je viens encore d'offrir une grande quantité de tonneaux pour la fabrication du salpêtre.

Je le répète, ami sincère de la liberté et de l'égalité, je sacrifierai tout, mais je ne puis supporter l'idée d'une taxe révolutionnaire qui imprime sur un patriote une tache d'incivisme qu'il ne mérita jamais.

Voilà la vérité, toute la vérité. J'ai droit à votre justice; j'espère qu'en son nom vous ferez disparaître la taxe révolutionnaire qui m'a été imposée.

Si le véritable patriote est toujours généreux envers la patrie, il doit être avare de son honneur ».

RAYNAUD fils.

L'ordre du jour est invoqué (1).

(1) Mention marginale non datée et non signée.